

N° 235/2026

ARRETE DU MAIRE
Modification de l'Interdiction d'utilisation
des terrains de sport au «Stade Jean Vidal»

Le Maire de la commune de LESCURE D'ALBIGEOIS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-21,
- Considérant l'arrêté 206.2026 interdisant l'usage des terrains jusqu'au 11 octobre inclus ;
- Considérant qu'il y a lieu de permettre exceptionnellement l'usage du terrain honneur rugby,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

En raison de l'état du sol du terrain annexe de rugby et pour permettre l'organisation de matchs, il convient d'autoriser l'utilisation du terrain honneur de rugby

**du jeudi 08 octobre à partir de 18h jusqu'au dimanche 11 octobre 2026
inclus**

ARTICLE 2 :

Copie du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur Le Président du Football de Lescure (AFPO 81),
- Monsieur Le Président de la Ligue Midi Pyrénées de Football,
- Monsieur Le Président du District du Tarn de Football,
- Monsieur le Président du RCLA XIII
- Monsieur le Président de la Ligue Midi-Pyrénées XIII

Fait à Lescure d'Albigeois, le 07 octobre 2026

Le 1^{er} adjoint,
Yves MONTEILLET

